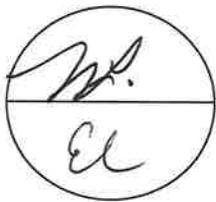


Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

**MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AOÛT 2025
ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée**
- 3. Avis de convocation**
- 4. Adoption de l'ordre du jour**
- 5. Nomination d'un directeur général et greffier-trésorier par intérim**
- 6. Autorisation au directeur général et greffier-trésorier par intérim de procéder à l'affichage de postes**
- 7. Autorisation d'affichage et de recrutement pour le poste de directeur général et greffier-trésorier**
- 8. Période de questions des citoyens**
- 9. Levée de la séance**



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
12 AOÛT 2025

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **12 août 2025** à 17 h 00 à la salle du conseil sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers Pierre Bertrand, Martin Deschênes, Jean-Philippe Comeau, Benoit Millette, Dominique Primeau et Madame la conseillère Jésabelle Dicaire.

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Madame Emanuelle Champagne, greffière adjointe, est aussi présente.

Il y a 0 personnes qui assistent à la séance.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Nicole Laflamme, souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare la séance extraordinaire ouverte.

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils croient être en conflit d'intérêts relativement aux matières qui seront traitées à l'ordre du jour.

2025-08-116

2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

DE NOMMER Madame Emanuelle Champagne, greffière adjointe, à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3. Avis de convocation

La mairesse, Madame Nicole Laflamme, constate que l'avis de convocation a été remis conformément à la loi.

2025-08-117

4. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Dominique Primeau

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté conformément à la loi.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



2025-08-118

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

5. Nomination d'un directeur général et greffier-trésorier par intérim

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur général et greffier-trésorier est vacant depuis le départ de Monsieur Mario Briggs en date du 15 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'article 210 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) stipule que le Conseil doit nommer un directeur général et greffier-trésorier ;

CONSIDÉRANT QUE le *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* rappelle l'obligation pour toute municipalité de combler ce poste afin d'assurer la continuité de l'administration municipale et le respect des lois et règlements applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines a rencontré Monsieur Benoit Hébert pour discuter des attentes et des conditions contractuelles ;

CONSIDÉRANT QUE le comité des ressources humaines recommande l'embauche de Monsieur Benoit Hébert au poste de directeur général et greffier-trésorier par intérim ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de nommer Monsieur Benoit Hébert à ce poste afin d'assurer la gestion administrative courante jusqu'à la nomination permanente ;

CONSIDÉRANT QUE la présidence pour les élections municipales 2025 ne pourra être assumée par Monsieur Benoit Hébert, il sera nécessaire d'adresser une demande spéciale à la Commission municipale du Québec.

Il est proposé par Benoit Millette

RÉSOLU

DE NOMMER Monsieur Benoit Hébert au poste de directeur général et greffier-trésorier par intérim, et ce, à compter du 12 août 2025, en remplacement de M. Mario Briggs ;

QUE cette nomination prenne effet immédiatement après l'adoption de la présente résolution ;

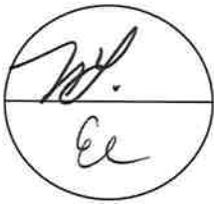
DE MANDATER la mairesse, Madame Nicole Laflamme, pour finaliser et signer, pour et au nom de la Municipalité de Montebello, l'entente de travail avec M. Benoit Hébert, conformément aux conditions discutées avec le comité des ressources humaines ;

QUE Monsieur Benoit Hébert soit autorisé à adresser une lettre à la Commission municipale du Québec pour adresser une demande d'extension de délai pour nommer une tierce personne à titre de président(e) d'élection pour la Municipalité de Montebello ;

QUE la présente résolution soit transmise au MAMH conformément aux obligations légales et aux bonnes pratiques de gouvernance municipale.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



2025-08-119

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

6. Autorisation au directeur général et greffier-trésorier par intérim de procéder à l'affichage de postes

CONSIDÉRANT la démission de la trésorière adjointe ;

CONSIDÉRANT la démission de l'inspectrice en bâtiment et en environnement ;

CONSIDÉRANT la démission d'un employé col bleu ;

CONSIDÉRANT l'obligation de pourvoir ces postes afin d'assurer la continuité des services municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE le *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et les directives du *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* encadrent le processus d'embauche et de nomination au sein des municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE, le cas échéant, la convention collective en vigueur à la Municipalité de Montebello prévoit certaines modalités et priorités d'affectation pour l'affichage et le comblement de postes.

Il est proposé par Dominique Primeau

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier par intérim, Monsieur Benoit Hébert, à procéder à l'affichage des postes vacants suivants :

- Greffier(ère)-trésorier(ère) adjoint(e)
- Inspecteur/inspectrice en bâtiment et en environnement
- Employé(e) col bleu

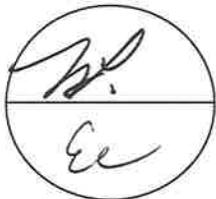
QUE cet affichage soit effectué conformément :

- aux dispositions du *Code municipal du Québec* ;
- aux directives du *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* ;
- et, lorsqu'applicable, aux dispositions de la convention collective en vigueur ;

QUE le directeur général et greffier-trésorier par intérim soit également autorisé à entreprendre les démarches nécessaires au processus de sélection conformément aux lois et règlements en vigueur.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



2025-08-120

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

7. Autorisation d'affichage et de recrutement pour le poste de directeur général et greffier-trésorier

CONSIDÉRANT le départ du directeur général et greffier-trésorier, en date du 15 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour la Municipalité de combler ce poste conformément au *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) et aux directives du *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un poste clé dans l'organisation municipale, essentiel à la bonne gouvernance et à la gestion administrative de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) offre un service d'accompagnement et de recrutement spécialisé pour ce type de poste ;

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier par intérim, Monsieur Benoit Hébert, à procéder à l'affichage du poste de directeur général et greffier-trésorier ;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier par intérim à retenir les services de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'accompagnement et le recrutement à ce poste ;

QUE le processus de sélection se fasse conjointement entre :

- le directeur général et greffier-trésorier par intérim ;
- la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;
- et le comité des ressources humaines du conseil municipal ;

QUE le directeur général et greffier-trésorier par intérim soit mandaté pour entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de mener à terme ce processus de recrutement dans le respect des lois et règlements applicables.

QUE la municipalité de Montebello mandate le Service en ressources humaines et relations de travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

8. Période de questions des citoyens

-Aucune question

2025-08-121

9. Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par Martin Deschênes

QUE la séance soit levée à 17 h 14

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

"Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal"

Et j'ai signé ce

20 août 2025

Nicole Laflamme
Mairesse

Emanuelle Champagne
Greffière adjointe